

PRAGMATISME et PILOTAGE A VUE

Compte-rendu du comité technique local **Du 16 novembre 2015**

Après les attentats parisiens du 13 novembre, Solidaires Finances Publiques s'interroge sur les moyens alloués aux services de l'Etat.

Mise en place du PCRП sur les sites d'Auxerre Moreaux et Sens Quai de Nancy .

Quelques questions diverses

Un comité technique local (CTL) s'est réuni le 16 novembre pour évoquer certaines réorganisations au sein de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Yonne (DDFIP 89).

Les représentants de Solidaires Finances Publiques se sont fait l'écho d'un certain nombre de collègues de Sens quai de Nancy émus du fait que les drapeaux n'étaient pas en berne et qu'un rassemblement pour la minute de silence n'était pas envisagé.

A la demande ferme des agents, les drapeaux ont enfin été mis en berne et le lieu de rassemblement choisi.

Il est lamentable qu'une directive gouvernementale se doive d'être commentée

localement pour qu'un chef de service gestionnaire d'immeuble en fasse sa mise en application (De plus, les collègues de Sens ont été très choqué(e)s par l'attitude de ce chef de service que l'on peut qualifier d'irrespectueuse pendant cette minute de silence).

Solidaires Finances Publiques, dans sa liminaire, a condamné les attentats du 13 novembre et a exprimé sa tristesse et sa solidarité envers les victimes et leurs proches.

Par la suite, nous avons interpellé le DDFIP sur les moyens alloués aux services de l'Etat (douanes et renseignements intérieurs) pour concourir efficacement à la prévention et à la répression des actes terroristes.

Pour le Directeur, des choix sont faits sur certaines administrations et ce ne sont pas les événements de ce week-end qui vont permettre de retenir des choix différents. Des emplois à un endroit supposent des suppressions ailleurs.

Nous avons ainsi dénoncé les 12 nouvelles suppressions d'emplois dans le département qui viennent s'ajouter à celles des années antérieures (+1 AFIP, -1 IDIV, -8 B (dont 1Géo), -4 C).

Nous avons également dénoncé l'absence de revalorisation du point d'indice, de reconnaissance professionnelle et de dialogue social au niveau national.

Nous condamnons également la baisse des moyens budgétaires et la mise à mal des règles de gestion qui remettent en question l'efficacité des services.

Quant au Directeur, il espère que le dialogue continuera à être ouvert localement, même s'il est soumis à des contraintes de moyens et de paroles. Il estime que si la direction locale n'a pas la lisibilité, elle ne peut pas la donner à ses agents. Il ne maîtrise pas le calendrier mais a des projets qu'il a déjà fait connaître (regroupement des SIE)

Il ne discute pas le manque de moyens, mais essaye de faire fonctionner le réseau de manière optimale.

Il peut y avoir une volonté du ministère pour réduire le réseau mais au niveau local le directeur départemental fait état de deux constatations :

- Les petites structures n'ont pas vocation à rester sauf à être consolidées et les RAN ne lui permettent pas de gérer les affectations en local.
- Les réformes des procédures permettent d'envisager les regroupements des services. A noter que certains départements veulent tout centraliser sur un site unique alors que l'Yonne s'oriente sur 2 sites.

Adaptation des structures du réseau

Un point a été fait par la direction sur le transfert des 3 trésoreries (cf CTL du 18/06/2015). Les travaux nécessaires seront effectués dans les trésoreries accueillantes pour permettre à nos collègues d'intégrer leur nouveau service dans les meilleures conditions (cf CTL du 18/06/2015).

Pour information, les trésoreries d'Ancy-le-Franc, Sergines et Aillant-sur-Tholon fermeront le 29/12/2015 au soir. Mais le transfert physique aura lieu respectivement les 11-12 et 13 janvier.

Pour le transfert des archives, les agents sont sollicités pour le tri, la manutention se fera par les services de la logistique et des entreprises extérieures.

La gestion de 5 Etablissements Publics Sociaux et Médicaux Sociaux sera transférée à la trésorerie des Etablissements Hospitaliers sans effectif supplémentaire au 01/01/2016.

Le service est déjà en souffrance et en surcharge de travail, le directeur a reconnu qu'il n'avait pas pris le temps de se rendre sur place, mais affirme que ses adjoints ont travaillé sur le dossier.

Mise en place du Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoniaux (PCRP)

Pour répondre à une demande de la DGFIP le PCRP sera mis en place au sein de la DDFIP 89 au plus tard le 01/09/2016.

La Direction n'a pas donné de date précise mais exprime la volonté de le mettre en place le plus tôt possible.

Il s'agit d'une réorganisation à minima. Le socle est la brigade FI ; Il s'agit d'un pôle mono-poste avec la conservation d'une structure bipolaire.

Pour étoffer cette cellule sur Auxerre, il est proposé d'y affecter 2 postes de cadres B (1 SIP Auxerre et 1 SIP Sens) afin de permettre la couverture des infras DFE sur une période de 3 ans et le CSP d'initiative (requête SIRIUS).

Pour les locaux, sauf à mettre en place la politique de l'entassement, il ne paraît pas possible d'affecter 2 nouveaux collègues avec des armoires supplémentaires dans les locaux actuels de la BDFI.

Dans sa liminaire, Solidaires Finances Publiques a réclamé un protocole régissant les relations entre services et définissant les compétences de chacun.

Aucun protocole n'ayant été établi, la limite entre le futur PCRP, les actuelles cellules CSP - actives ou en sommeil - et les secteurs d'assiette reste encore floue.

La Direction n'a pas évoqué les conséquences de la création du PCRP avec les autres services en lien direct avec ce futur pôle comme le PCE, et le service de l'enregistrement sur Auxerre et Sens.

Pour la formation, Solidaires Finances Publiques a demandé qu'un bilan et un plan de formation pour chaque agent soit établi.

Les formations existent et la nouveauté se fera uniquement au niveau du pilotage.

Selon le Directeur, même si la mise en place de ce service doit se faire rapidement, nous travaillerons progressivement sur ce dossier.

Caisse Dépôt et Consignations

La réforme de la CDC n'a pas été pilotée par la DDFIP 89.

Il s'agit de transférer et de regrouper les missions sur un des 5 sites en France : Mâcon. Précédemment le service était composé d'un chef de service et 4 agents, il ne subsistera que 2 agents pour les missions de chargé de clientèle et la mission d'accueil guichet.

A terme ces missions seront rattachées au service comptabilité .

Les représentants de Solidaires Finances Publiques ont rappelé au Président que la mise en place du PCRFP devait être soumise à un vote.

Le Président a reconnu le bien fondé de notre remarque, il a été procédé à un vote sur la mise en place du PCRFP; l'ensemble des organisations syndicales a voté contre.

Questions diverses

- Il a été demandé un recensement des panneaux d'affichage et des panneaux syndicaux qui sera effectué prochainement par la logistique.

- Suite à la demande de Solidaires Finances Publiques concernant la quantification des personnes de conditions modestes bénéficiaires de l'exonération des impôts locaux , le Directeur a annoncé qu'il y avait 20 000 dossiers potentiels pour l'ensemble du

département, uniquement pour la Taxe d'Habitation.

A l'avenir, une fiche du compte rendu des CTL sera en ligne sur Ulysse 89.

Suite aux événements tragiques du 13 novembre et au deuil national de 3 jours instauré par le gouvernement, Solidaires Finances Publiques -ainsi que les autres organisations syndicales présentes- ont décidé de reporter à une date ultérieure l'appel à la journée de grève du 18 novembre.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques:

Pascal AUGÉAT-MALTER
Nadine ROGER
Jean-François DURET
Hassan LARIBIA
Michèle LEVESQUEAU

Bail syndical:

solidairesfinancespubliques.ddfip89@dgfip.finances.gouv.fr